

TEAMGYM – LETTRE FFGym n°1 – Octobre 2025**Engagements fixés au 3 Janvier 2026**

Passée cette date, les engagements et les quotas seront arrêtés définitivement.

Toute demande de modification formulée après cette échéance devra être adressée à la CNS TeamGym et validée par celle-ci pour être prise en compte.

⚠ Sans validation de la CNS, aucun quota supplémentaire ne pourra être intégré aux finales nationales au-delà de ceux initialement prévus.

Modifications communes aux deux brochures des programmes

Chapitres : SOL/Composition/ 8) Acrobatie (p16 Fed - p17 Perf)

SOL/Composition/ 10) Synthèse des exigences de composition (p17 Fed / p18 perf)

Plus d'un pas ou plus d'un pas sursaut comme prise d'élan pour faire une acrobatie :

0,1pt à chaque fois **par gymnaste**.

Chapitres : SOL/Difficultés/4) Groupe élément (p 19 Fed – p20 Perf)

Définition du groupe pour la difficulté groupé élément : réalisé en **un seul** groupe ou **en groupe d'au moins trois** gymnastes.

Chapitres : SOL/Exécution/6) Equilibre (p21 Fed - p23 Perf)

Pénalisation pour les maintiens obligatoires (HB201, HB601 et HB1001)

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| ○ Position corps cambrée | 0.1pt par gym |
| ○ Un déplacement d'un appui | 0.3pt par gym |
| ○ Marché/roulé | 0.5pt par gym |

Modifications Brochures des programmes « Fédéral »

Chapitres : TU/Exécution - p27 et MT/Exécution - p33

Pénalisation au Tumbling et MT dans la phase d'envol en exécution

- Pas d'ouverture avant réception 0.3 pt

Modifications Brochures des programmes « Performance »

Chapitre : GENERALITES/Rôle de l'entraîneur p7

Pour les poussines uniquement : Si le second entraîneur n'est pas positionné sur l'aire de réception, il peut se placer à côté du saut.

Chapitre : GENERALITES/Jugement/ Calcul de la note de difficulté au sol - p7

Remplacer le paragraphe

Les valeurs des difficultés sont additionnées à partir des difficultés retenues pour le calcul. On sélectionne entre 1 et 3 éléments par groupe (Saut, Pivot, Groupe d'Éléments ou Maintien), dans la limite d'un total maximum de 2 points

Par

Les valeurs des difficultés sont additionnées à partir de celles retenues pour le calcul.

La sélection des difficultés se fait conformément au §4 « Difficultés », par groupe (Saut, Pivot, Groupe d'Éléments, Maintien, Acrobatie, Souplesse) **sous réserve que les difficultés soient autorisées dans la catégorie concernée.**

Chapitre : SOL/Composition/Acrobatie p17

Définition de l'acrobatie pour le calcul de la pénalité

Une acrobatie est un élément gymnique.

Elle peut être :

- Codifiée (cf. Annexe : comptabilisée pour le calcul de la valeur de difficulté **et** en composition pour le nombre d'acrobatie),
- Non codifiée (non décrite dans l'annexe par exemple : une roulade avant),
- Non codifiée et adaptée dans le départ, la réalisation ou la réception (par exemple : une roulade arrière sur l'épaule).

Rajouter cette phrase (présente en fédéral)

Chaque acrobatie différente est comptabilisée, qu'elle soit réalisée par un seul gymnaste, en sous-groupe ou par l'ensemble de l'équipe.

Ainsi, même si plusieurs acrobaties sont réalisées au même moment, si elles sont différentes, elles seront toutes comptabilisées dans le total.

Chapitre : SOL/Difficultés/Calcul de la note p19

Remplacer la phrase

Si plus de deux éléments de difficultés par groupe sont réalisés, les deux premiers réalisés seront pris en compte même pour le calcul de la note de difficulté même s'ils ne sont pas notés sur la feuille de difficulté.

par

Pour chaque groupe d'éléments (sauts, pivots, acrobaties, éléments de maintien, etc.), seuls les premiers éléments réalisés dans l'ordre chronologique sont pris en compte pour le calcul de la note de difficulté, **dans la limite du nombre attendu.**

Les éléments supplémentaires éventuellement exécutés ne sont pas pris en compte, même si les premiers ne correspondent pas à ceux inscrits sur la feuille de difficulté.

*Chapitre : SOL/Difficultés/Acrobatie p17**Chapitre : SOL/Difficultés/4) Groupe élément (p 19 Fed – p20 Perf)*

Rajouter la phrase (présente en Fédéral)

- Les rotations longitudinales sont interdites.

Chapitre : TU/Composition/ 6) Exécution d'un passage avec au moins une rotation longitudinale de 180° p28

0.5pt par rotation longitudinale (et non 0.2pt)

Chapitre : TU/exécution/Déduction spéciales en exécution p32

Rythme des passages irrégulier (2 gymnastes ne sont pas en mouvement) **0.3pt** (et non 0.1pt)